Image not found or type unknown

Don d argent par le compagnon

Par **Rose545**, le **30/12/2019** à **15:22**

Bonjour ,

j étais en couple avec mon amoureux qui avait une belle situation sociale et qui adorait me faire des cadeaux de son propre chef .

pour que je m achète des cadeaux , il me faisait de lui même des virements .

Apes notre séparation , il a fait son calcul et exige le remboursement de la totalité de l argent qu il m avait versé librement (7000€ environ) .

il n arrête pas de m envoyer des messages me réclamant son argent qu il considère comme un prêt alors que je n ai rien demandé ni signé une reconnaissance de dette.

merci de me dire s il ale droit de me le réclamer quelle conduite tenir ?

Par **youris**, le **30/12/2019** à **15:35**

bonjour,

il existe un proverbe enfantin "donner, c'est donné; reprendre, c'est volé ".

vous n'avez donc pas à rembourser ou à rendre les cadeaux faits par votre compagnon.

il ne lui reste qu'à saisir le tribunal, mais il lui faudra prouver que ces cadeaux n'étaient que des prêts, ce qui sera compliqué.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés